

nus depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en janvier, certains d'entre eux comportant des opérations d'une très grande envergure englobant peut-être même une division. Ces incidents n'ont donné lieu qu'à quelque 31 demandes d'enquête de la part de la CICS (dont certaines ont été faites depuis mon départ de Saigon). A la suite de ces requêtes, la Commission n'a présenté que deux rapports. De plus, il existe des régions ou les pièces essentielles du mécanisme, soit les Commissions militaires mixtes quadripartite et bipartite, n'ont pas encore été mises en place.

Bien qu'il ne faille pas nier la gravité de la situation, je ne voudrais pas vous laisser l'impression que rien n'a été fait ou que notre présence n'a guère été utile. Personne ne niera que, aussi insatisfaisante et éloignée qu'elle soit de l'état de paix que chacun souhaiterait voir régner au Vietnam, la situation actuelle demeure néanmoins une amélioration sensible par rapport à celle qui existait avant le 28 janvier. En premier lieu, les prisonniers de guerre américains et vietnamiens sont relâchés. Bientôt, les dernières forces américaines quitteront le Vietnam. La CICS a joué un rôle à cet égard et cela seul aurait justifié son existence. En outre, les quatre parties sont en contact et, ce qui importe peut-être plus encore, les deux parties sud-vietnamiennes le sont également, non seulement à Saigon et dans d'autres régions, mais aussi, au niveau politique, à Paris. L'Accord tel qu'il a été mis en application ne répond pas à nos aspirations, bien que je ne sois pas disposé à préciser, à ce stade, dans quelle mesure ou de quelle façon cette lacune influera sur le maintien de la participation du Canada. J'analyse actuellement, avec mes collègues, les faits dont je vous ai fait part, et nous saisirons bientôt le Parlement de notre décision. Je devrais aussi mentionner que dans chacun des trois pays que j'ai visité, j'ai dit aux dirigeants rencontrés que le Canada était prêt à accorder une assistance économique et que nous serions disposé à discuter des modalités y inclus la question de l'aide bilatérale et multilatérale au moment qui leur conviendra. Dans des trois capitales, mes interlocuteurs ont accepté de poursuivre ce sujet avec nous au moment que l'on conviendra.